



Rapport du président de la commission

à l'intention de la XXIVème Assemblée générale de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales des 11 et 12 septembre 2003 à Soleure

Monsieur le Conseiller d'Etat,
mesdames et messieurs les invités,
chers collègues,

I. Conférence

La XXIIIème assemblée générale de la Conférence des Autorités cantonales de surveillance des finances communales s'est déroulée les 13 et 14 septembre 2001 dans le canton de Schwyz. Au nom du Conseil municipal, Monsieur Othmar Mettler, responsable des finances de la commune de Schwyz, souhaite la bienvenue aux délégués des vingt cantons présents. Madame la Conseillère d'Etat Kathrin Hilber, présidente de la Conférence, mena les débats relatifs aux affaires administratives de manière compétente et expéditive.

Madame la Conseillère d'Etat Kathrin Hilber s'est retirée de la présidence de la Conférence. Madame Hilber a présidé notre Conférence avec beaucoup d'engagement. Son travail a été remercié par des applaudissements nourris. Après une période de fonction de quatre ans, la présidence de la Conférence a été transmise du canton de St-Gall à celui des Grisons. Monsieur le Conseiller d'Etat Klaus Huber, Directeur du département de l'intérieur et de l'économie publique, a été élu pour une période de fonction de quatre ans. Se sont également retirés, les deux membres de la commission Felix Sennhauser (membre depuis 1976 et président depuis 1992) et Michel Roy (membre, traducteur et caissier depuis 1976). Qu'ils soient ici remerciés pour leur grand engagement. A l'issue de la Conférence de

Schwyz, le déplacement de la présidence dans le canton des Grisons s'est accompagné également du transfert du secrétariat ; les fonctions de Stefan Kühne ont été transmises à Sandra Fritschi.

Deux exposés ont traité des sujets suivants : Monsieur le Conseiller d'Etat Franz Marty aborda la nouvelle péréquation financière entre la Confédération et les cantons ainsi que la nouvelle péréquation financière entre le canton de Schwyz et ses communes. L'exposé de Monsieur Pierre-Alain Spycher, des Services industriels de Genève, avait pour sujet la libéralisation du marché de l'électricité.

La partie récréative du programme établi par Monsieur Heinz Rauchenstein nous a d'abord conduit au Musée Suisse Forum de l'histoire suisse, visite suivie par un apéritif et le souper servi à l'hôtel Weisses Rössli à Brunnen. Le lendemain, un superbe tour du lac d'Uri en bateau nous était offert. Après la visite du Rütli, l'apéritif et le dîner nous ont été servis à bord d'un vapeur de la flotte du lac des quatre-cantons. Nous remercions chaleureusement les organisateurs placés sous la direction de Monsieur Heinz Rauchenstein pour l'excellente organisation de ces deux journées. Notre merci s'exprime également au Gouvernement du canton de Schwyz pour son soutien financier.

II. Commission

La commission de la Conférence se compose comme suit :

Haimo Heisch, président, chef de l'Inspection des communes	GR
Jean Suter, vice président, directeur du Service financier des communes	GE
André Rüedi, chef du Service des communes	NE
Gérald Mutrux, chef de service, département des communes	FR
Arthur Rey, chef d'office, département de l'intérieur	ZH
Pierre Spocci, economista, dipartimento delle Istituzioni	TI
Markus Urech, chef de l'Inspection des communes	AG
Heinz Berger, Office des affaires communales (jusqu'au 1 ^{er} avril 2003)	BE

Michel Roy, qui s'est retiré de la commission après sa retraite, continue à lui offrir ses services de traducteur et de caissier. Sandra Fritschi, de l'Inspection des communes du canton des Grisons, assume le secrétariat de la Conférence et la tenue du procès-verbal.

La préparation de la journée de travail, l'élaboration des « Recommandations en matière de surveillance lors de la privatisation de tâches communales » ainsi que la préparation de l'assemblée générale de ce jour ont constitué les activités principales de la commission. La commission a tenu six séances. Des groupes de travail ont traité des affaires particulières. La participation de Heinz Berger en sa qualité de délégué de notre Conférence aux travaux du groupe de travail Reichlin, groupe mandaté par la Conférence des Directeurs cantonaux des finances afin d'examiner le développement futur du modèle de compte harmonisé, nous a offert la possibilité de faire valoir différentes requêtes présentées sous l'angle des Autorités de surveillances des finances communales.

III. Journée de travail

La journée de travail traditionnelle s'est déroulée le 20 septembre 2002 à Soleure. Elle était consacrée à l'activité de surveillance exercée par les Autorités cantonales de surveillance des finances communales et plus particulièrement à la surveillance lors de la privatisation de tâches communales. Sous la conduite de Heinz Berger, un groupe de travail a élaboré un papier de travail fort bien documenté, accompagné de recommandations, document qui fut présenté lors d'exposés consacrés au développement futur du modèle de compte harmonisé et à la définition des tâches à accomplir. Le tout a été discuté de manière approfondie par les participants de notre Conférence. Le modèle bernois appliqué en matière de surveillance lors de la privatisation de tâches communales a été illustré par de nombreux exemples concrets. Au cours de travaux de groupes, la nécessité de formuler des recommandations en la matière par notre Conférence a été reconnue par les participants. La commission a alors été chargée de publier des recommandations allant dans le sens préconisé par le groupe de travail mandaté par la commission.

Ces travaux ont été suivis par 55 membres de notre Conférence. Cette importante participation prouve combien le sujet choisi était important et d'actualité dans le cadre de notre activité de surveillances des finances communales.

IV. Recommandations en matière de surveillance lors de la privatisation de tâches communales

Les conclusions de la journée de travail ont été concrétisées par la commission par la publication des « Recommandations en matière de surveillance lors de la privatisation de tâches communales » dans notre organe de publication INFO No 13 du 7 mars 2003. Les cantons y sont invités à réglementer la nature des privatisations existantes, la surveillance cantonale exercée sur les finances communales en matière de privatisations de tâches publiques par la mise en place des instruments de droit financier propres à atteindre cet objectif et à préciser les règles générales relatives à la direction et la surveillance exercée au sein des communes lors de privatisations et à soutenir ces dernières par des mesures appropriées. Ces recommandations sont illustrées et commentées par des exemples concrets basés sur le modèle bernois. Dans la quatrième recommandation, les cantons et la Conférence des directeurs cantonaux des finances sont invités à développer le modèle de compte harmonisé en tenant compte des développements de la comptabilité tant au niveau national qu'international, et en matière de privatisation des tâches communales, en clarifiant notamment la question des consolidations comptables et en précisant les règles relatives à la présentation de comptes consolidés.

V. INFO

Le journal INFO est l'organe de liaison de notre Conférence. Il est remis aux Autorités de surveillance et à d'autres personnes intéressées. Il a pour objectif l'échange d'informations importantes entre les membres de la Conférence. Le journal INFO est unanimement apprécié en tant qu'organe d'information. Nous remercions les nouveaux rédacteurs Arthur Rey et Pierre Spocci et leurs collaborateurs pour leur travail de rédaction et l'envoi du journal INFO aux membres et abonnés.

VI. Coup d'œil sur l'avenir

L'importance accrue d'une surveillance cantonale sur les finances communales efficace s'est manifestée au plus tard à la suite des événements subis par la commune valaisanne de Loèche-les-Bains. La nécessité d'une présentation transparente des comptes publics d'une part, et les impasses financières des collectivités publiques en augmentation d'autre part, exigent le développement des instruments financiers et comptables publics. Le développement de la comptabilité, la clarification des consolidations comptables, la précision des règles relatives à la présentation de comptes consolidés et le réexamen du système d'indicateurs de la situation financière sont des problèmes pour lesquels notre Conférence continuera à s'employer de manière accrue. Mais l'échange permanent d'informations entre les Autorités cantonales de surveillance sur les finances communales reste également indispensable.

VII. Remerciements

Arrivé à la fin de ce rapport, je m'adresse à vous tous, chers membres de la Conférence. Je vous remercie pour votre participation active et féconde à nos travaux, participation empreinte de cordialité et d'amitié. Soyez assurés du vif intérêt que la commission porte à votre participation efficace. Continuez à contacter la commission pour lui soumettre vos propositions quant aux thèmes que vous souhaitez voir être traités. Elles guideront la commission dans ses travaux. Mon merci s'adresse également à notre président, Monsieur le conseiller d'Etat Klaus Huber. Ses conseils comme sa présidence compétente sont très appréciés. Je remercie également Madame Sandra Fritschi, pour la tenue du secrétariat et du procès-verbal, ainsi que Messieurs Arthur Rey et Pierre Spocci, nouveaux rédacteurs du journal INFO.

Notre merci s'adresse également à Michel Roy qui assume le service de traduction et de la caisse de l'association. La manière dont il continue à assumer sa tâche est très appréciée. J'associe Monsieur Hansjörg Enzler, Frauenfeld, à mes remerciements pour les tâches d'organe de contrôle de l'association qu'il assume.

En mars 2003, Heinz Berger a quitté ses fonctions sur le front de la surveillance cantonale pour se consacrer à des activités privées de conseils offerts à l'intention d'entreprises publiques. De ce fait, il a quitté la commission. En sa qualité de chef de

projet et rédacteur des recommandations en matière de surveillance lors de la privatisation de tâches communales, puis de délégué de la Conférence aux travaux du groupe de travail Reichlin chargé d'examiner le développement futur du modèle de compte harmonisé, Heinz Berger a fait bénéficier notre Conférence de son activité particulièrement féconde. Nous l'en remercions sincèrement et lui souhaitons ainsi qu'à sa jeune entreprise beaucoup de succès.

En conclusion, il me plaît de constater que la commission de notre Conférence forme un team et que chaque membres accepte d'assumer une part du travail. J'associe donc tous les membres de la commission à mon merci. Tous consacrent aux travaux de la commission une partie de leur temps déjà bien rempli par leurs activités professionnelles.

Coire, le 28 août 2003

Haimo Heisch, président de la commission